

PORTUGAL - LUXEMBOURG

# Héros méconnu

Nuno Lucas Da Costa

**La quinzaine du cinéma portugais est revenue pour la première fois sur un personnage longtemps ignoré : Aristides de Sousa Mendes, sans lequel 30.000 personnes auraient trouvé la mort pendant la Seconde Guerre mondiale.**

« La plus grande action de sauvetage menée par une seule personne pendant l'Holocauste », écrira Yehuda Bauer, un spécialiste des réfugiés juifs durant la guerre, dans son ouvrage « A History of the Holocaust ». On estime à plus de 30.000, dont environ 10.000 Juifs, le nombre de personnes sauvées par le diplomate portugais.

Dès septembre de 1939 et le début des agressions allemandes en Europe, Salazar annonce unilatéralement la neutralité du Portugal et signe avec l'Espagne un pacte de non-agression. Salazar, qui ne souhaite pas déplaire à l'Allemagne, ordonne, par la fameuse circulaire numéro 14 du 11 novembre 1939, à ses diplomates en poste en Europe de refuser l'octroi de visas aux catégories de personnes pourchassées par les nazis. Au début de 1940, Aristides de Sousa Mendes est formellement avisé par Salazar de ne pas délivrer de visas aux Juifs. Le cas échéant, « il ferait objet d'un procès disciplinaire ».

Entre-temps, Paris tombe sous la domination des troupes nazies le 14 juin. Le jour suivant, la ville de Bordeaux, où Aristide de Sousa Mendes est consul, est submergée de réfugiés. Bordeaux, une ville de 200.000 habitants, a désormais un million de

personnes. « On aurait cru la fin du monde », écrira 30 ans plus tard dans ses mémoires Pedro Teotónio Pereira, principal accusateur d'Aristides de Sousa Mendes. Le 17 juin à Bordeaux, le maréchal Pétain demande l'armistice à l'Allemagne, en signant la dé faite de la France et en s'engageant dans la politique de collaboration avec l'occupant. Les conséquences seront dramatiques pour des millions de réfugiés en France.

## Désobéir

Ce même 17 juin à Bordeaux, Aristides de Sousa Mendes déclare en présence de sa femme, Angelina, de leurs enfants Pedro Nuno, José et Isabel, de son neveu César, du rabbin Kruger et de ses proches collaborateurs : « A partir d'aujourd'hui je vais obéir à ma conscience. Je n'ai pas le droit en tant que chrétien de laisser mourir ces femmes et ces hommes. Mon gouvernement refuse les demandes de visa que je lui propose. J'ai actuellement le pouvoir et la possibilité de sauver des milliers de personnes venues de toute l'Europe et fuyant les troupes allemandes. Elles espèrent trouver asile au Portugal. Ce sont des êtres humains et leur position sociale, leur origine, leur religion ou leur couleur de peau me sont totalement indifférentes. Aussi, je déclare qu'à partir de cet instant, je donnerai gratuitement un visa à quiconque me le demandera, contre les ordres cyniques et injustes de mon gouvernement. »

A 8 heures du matin, Aristides de Sousa Mendes ouvre le consulat. Il demande à tous de se mettre au travail, d'aller chercher les passeports, de laisser entrer tout le monde. Aidé d'Angelina, de ses fils Pedro Nuno et José et du rabbin Kruger, de son secrétaire José Seabra et de qui peut les assister, il signe des milliers de visas et émet des passeports. Lorsque les réserves de documents officiels sont épuisées, il appose son tampon et sa signature sur de simples bouts de papier. Certains proposent de grosses sommes pour un visa. Il refuse et leur accorde les visas, comme aux autres, jusqu'au dernier.

En neuf jours, le bilan du sauvetage réalisé par Aristides de Sousa Mendes est exceptionnel. Il a réussi à délivrer près de 34.000 visas et à établir de nombreux faux passeports. Il est difficile d'avancer un chiffre exact car l'enregistrement des visas n'a été tenu que jusqu'au 18 juin et de nombreux porteurs de visas ne sont jamais parvenus à entrer au Portugal.

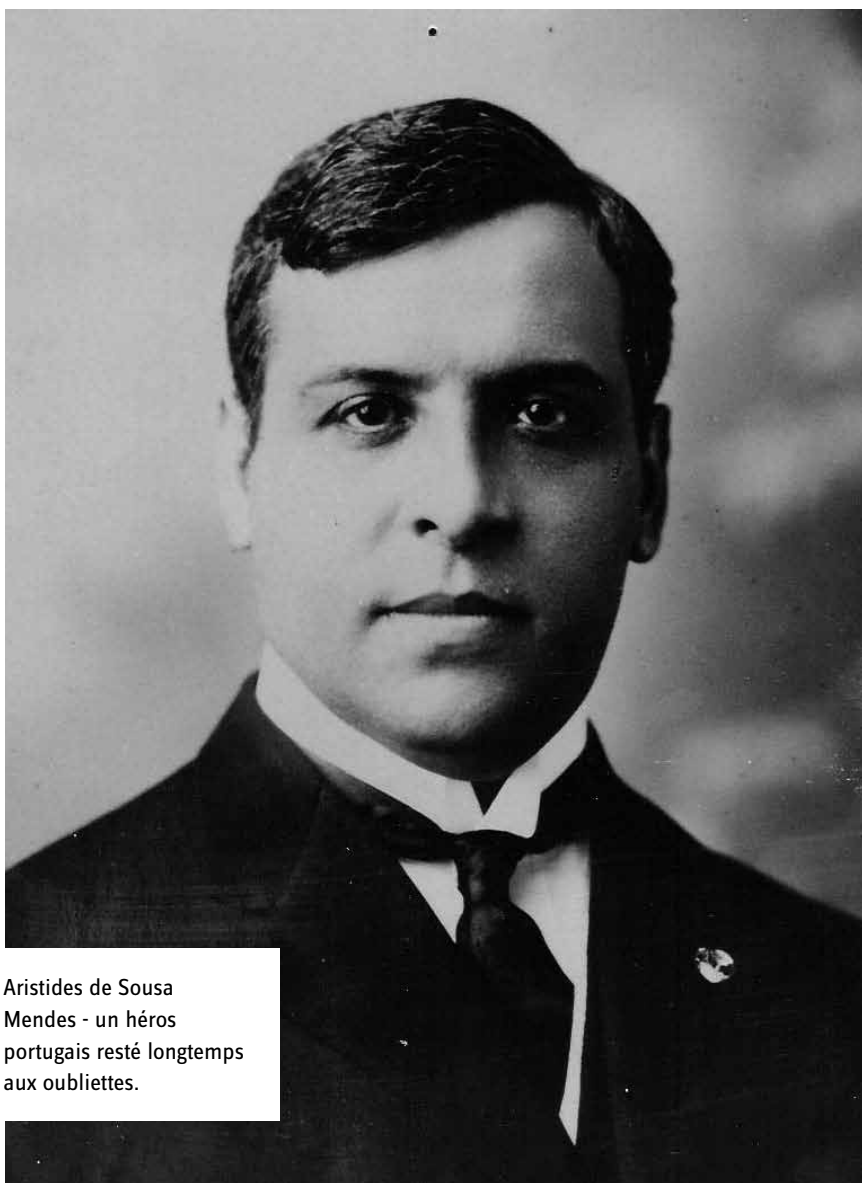
Concernant les entrées dans le pays, les archives de la police portugaise de sécurité des frontières font état de 40.000 réfugiés entrés en mai, juin et juillet 1940. Le capitaine Agostinho Lourenço, directeur de la Police de vigilance et de défense de l'Etat (PVDE) témoigne que la majorité des étrangers qui se sont présentés aux frontières portugaises de mai à juillet 1940 avaient des visas délivrés par de Sousa Mendes. Lourenço estime à plus de 30.000 le nombre de personnes entrées au Portugal munies

de visas de Sousa Mendes ou de son vice-consul de Toulouse, Emile Gissot, dont 10.000 Juifs.

Le consul Aristides de Sousa Mendes n'a privilégié aucune catégorie de personnes. Il a délivré des visas et des faux passeports à toutes les personnes menacées. Parmi ces dernières on distingue aussi bien les membres du gouvernement belge que la grande-duchesse Charlotte de Luxembourg, sa famille, les membres de son gouvernement, les Habsbourg-Lorraine, Otto de Habsbourg, l'impératrice Zita de Bourbon-Parme et ses enfants, la duchesse de Parme, ainsi que les membres du gouvernement autrichien, Edouard, Henri et Robert de Rothschild, le général Leclerc et d'autres généraux, ainsi que bon nombre des fondateurs de l'État d'Israël.

## La grande-duchesse Charlotte parmi les personnes sauvées

En arrivant au Portugal, le 4 juillet, Aristides de Sousa Mendes est démis de ses fonctions par Salazar. Ayant obtenu une licence de droit avant de débiter sa carrière de diplomate, il lui sera également interdit d'exercer le métier d'avocat. Le consul déchu et sa famille survivent grâce à la solidarité de la communauté juive de Lisbonne ; celle-ci permet à certains des enfants de Sousa Mendes de faire leurs études aux Etats-Unis. Deux de ses fils participent au débarquement en Normandie. L'ancien diplomate doit fréquenter, avec les siens, la



Aristides de Sousa Mendes - un héros portugais resté longtemps aux oubliettes.

cantine de l'assistance juive internationale. En 1945, tout en se félicitant hypocritement de l'aide que le Portugal a apportée aux réfugiés pendant la guerre, Salazar refuse néanmoins de réintégrer Sousa Mendes dans le corps diplomatique. La misère se fait alors plus pressante : vente des biens, mort de son épouse en 1948, émigration de tous ses enfants sauf un. Aristides de Sousa Mendes meurt dans la misère, le 3 avril 1954, à l'hôpital des pères franciscains de Lisbonne.

Des années plus tard seulement, sa mémoire fut justement honorée. Ainsi, en 1966, quand le Mémorial de Yad Vashem en Israël l'honore du titre de Juste parmi les nations. En 1986, le 15 novembre, il est décoré par le président de la République portugaise Mário Soares avec l'Ordre de la liberté au grade d'officier et sa famille reçoit des excuses publiques.

Lors de sa dernière visite au Portugal en septembre 2010, le grand-duc Henri rendit hommage au consul portugais de Bordeaux. Il évoqua « le rôle exemplaire et extrêmement courageux » qu'il eut pendant la Seconde Guerre mondiale en autorisant le libre passage de sa famille et en distribuant massivement des visas.

Beaucoup de Luxembourgeois juifs échappèrent ainsi « aux griffes du nazisme ».

### Cercle culturel Aristides de Sousa Mendes au Luxembourg

Le Luxembourg a également depuis peu un Cercle culturel Aristides de Sousa Mendes. Fondée par deux Portugais et un Luxembourgeois (Bruno Cavaleiro, Gabriel Pinto et André Zwally) en juillet de l'an dernier, l'institution a été officiellement inaugurée le 30 mai dernier à Esch-sur-Alzette. Récemment, le film « Le Consul de Bordeaux » inaugura la Quinzaine du cinéma portugais au Luxembourg, actuellement en cours dans les salles d'Utopolis. Le réalisateur du film, Francisco Manso, déclara à la presse portugaise que « si nous avons un quelconque héros moderne, c'est Aristides de Sousa Mendes, une personnalité fascinante qui fut oubliée pour des raisons politiques et par laxisme national ».

La Quinzaine du cinéma portugais au Luxembourg se termine le mardi prochain.

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Administration des bâtiments publics

### APPEL DE CANDIDATURES

Procédure : européenne négociée

Type de marché : Services

Réception des offres ou des demandes de participation :

Date limite: 12/07/2013 Heure: 12:00

### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

Intitulé attribué au marché : Appel de candidatures pour ingénieurs dans l'intérêt de la 5e extension des bâtiments de la Cour de Justice de l'Union Européenne à Luxembourg

Description succincte du marché :

Appel de candidatures relatif aux services d'ingénierie en génie technique assurant en bloc les domaines HVAC, électricité et sanitaire, en vue de la conclusion d'un marché négocié dans l'intérêt de la construction de la 5e extension des bâtiments de la Cour de Justice de l'Union Européenne. La phase de l'APS se déroulera sous la direction d'un architecte de conception. A partir de la phase de l'APD, un deuxième architecte sera en charge du projet.

Lieu principal de prestation :

Luxembourg-Kirchberg

Début des prestations : septembre 2013

Durée des prestations : 2013 - 2019

Bâtiment administratif comprenant des bureaux, salles de réunion, salles de formation, salles d'audience, data-center, bibliothèque, archives, reproduction, restauration, locaux divers, parking souterrain, etc.. ainsi que les alentours directs du bâtiment.

- surface brute totale de la nouvelle construction : +/- 50'000 m<sup>2</sup>
- aménagements extérieurs : +/- 20'000 m<sup>2</sup>

Spécificité : Immeuble de grande hauteur, obtention de la certification BREEAM, classe visée « excellent »

### SECTION IV : PROCÉDURE

Conditions d'obtention du cahier des charges : néant

### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations :

Conditions de participation :

La participation est réservée aux ingénieurs inscrits au registre professionnel du pays d'origine ou à défaut de registre professionnel, possédant un diplôme d'ingénieur délivré après un cycle d'études d'au moins 4 ans.

L'effectif total minimal requis du candidat est de 35 personnes dont au moins 15 ingénieurs diplômés (universitaires). En conséquence, le candidat indiquera ses moyens en personnel : nombre total des employés ainsi que le nombre du personnel qualifié et diplômé (ingénieurs) avec indication des titres d'études et des qualifications professionnelles.

La moyenne des chiffres d'affaires annuels hors TVA du candidat devra être supérieure à EUR 3'000'000.-.

A cet effet, il indiquera ses chiffres d'affaires annuels HTVA pendant les 3 derniers exercices

Remise obligatoire des documents suivants :

- certificat d'inscription au registre professionnel de l'Etat membre où il est établi
- extrait du casier judiciaire ou, à défaut, document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance
- certificats délivrés par les autorités compétentes de l'Etat membre selon lequel le candidat est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, des impôts et de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) selon les dispositions légales du pays où il est établi
- attestations de souscription à des assurances responsabilités civile et professionnelle
- lettre de motivation précisant l'intérêt particulier que le candidat porte au projet.
- note de présentation du candidat documentant son champ d'action et son expérience et pour lesquels il fournira une liste des principaux services prestés au cours des 3 dernières années, leur montant total hors TVA, leur date et leur

(Suite voir page 12)

## AVIS

(Suite de la page 11)

maître d'ouvrage public ou privé respectifs

- note d'engagement par rapport à la composition et à la disponibilité de l'équipe proposée et par rapport au respect du délai quant au début des études prévu pour le mois de septembre 2013
- note apportant la preuve que le candidat possède une connaissance parfaite de la législation ainsi que des normes et réglementations applicables dans le secteur de la construction au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que dans le domaine des marchés publics

Critères d'attribution :

Le choix se portera sur le candidat qui doit obligatoirement avoir rempli les conditions de participation précitées et qui remplit au mieux les critères d'attribution relatifs à la qualité et à la valeur technique du dossier. Le commettant procédera à l'évaluation des candidatures sur base des documents et données demandés ci-dessous en appréciant par rapport au niveau de complexité et de technicité du projet à réaliser,

- d'une part, leur adéquation quant à l'organisation et au déploiement de l'équipe affectée au projet (voir sous I) pour une quote-part totale de 40 %
- d'autre part, leur adéquation quant aux réalisations de référence appréciées en fonction de la qualité et du degré de spécificité en matière d'ingénierie (voir sous II) pour une quote-part totale de 60 %

Le candidat remettra :

- I. un mémoire explicatif décrivant le déploiement de l'équipe qui sera en charge du projet et les moyens techniques et informatiques mis à disposition pour une bonne exécution des prestations en indiquant avec précision :
- le nombre de personnes qu'il envisage d'affecter au projet sur toute la durée et pendant les différentes phases
  - pour chacune des personnes affectées, leur fonction, leur profil, leur rôle, leur durée d'expérience, leur maîtrise de la langue française, leur niveau de connaissance en matière de réglementations en vigueur, leurs projets de référence ainsi que leur taux d'occupation

pour le présent projet

- les qualifications, expériences et autres atouts du responsable chef de projet (pour les études et l'exécution) dont une expérience professionnelle minimale de dix ans ainsi que la maîtrise parfaite de la langue française sont exigées
- un chronogramme du montage de l'équipe
- les méthodes de travail spécifiques prévues d'être mises en place pour le présent projet
- la manière dont le candidat assure sa présence à proximité du lieu d'exécution
- les moyens en équipements techniques et informatiques mis à disposition de l'équipe
- l'expérience du candidat dans l'emploi d'une plate-forme d'échanges de données comme moyen de communication et d'interactivité avec d'autres intervenants pour la réalisation d'un projet (nature des documents échangés, nombre et nature des intervenants, bref descriptif des fonctionnalités des plates-formes utilisées, performances, rapidité de chargement, capacité, archivage, mise à jour).

II. un mémoire descriptif accompagné d'illustrations pour 4 réalisations de référence mettant en évidence la mise en oeuvre de solutions spécifiques à technicité performante et innovante, qui constituent des éléments valorisables dans le futur pour l'appréciation de la qualité de l'exécution du projet de la 5<sup>ème</sup> extension des bâtiments de la Cour de Justice. Les 4 réalisations devront concerner au moins 3 projets différents et correspondre aux exigences suivantes :

- 1 réalisation de référence de qualité d'ingénierie en génie technique, exécutée au cours des 10 dernières années et achevée à la date de remise de la candidature, d'envergure comparable à celle de l'ouvrage du présent appel de candidatures
- 1 réalisation de référence de qualité d'ingénierie en génie technique, exécutée au cours des 10 dernières années et achevée à la date de remise de la candidature, de complexité en installations et équipements techniques comparable à celle de l'ouvrage du présent appel de candidatures c.à.d. du type bâtiment administratif à technicité complexe

bâtiment administratif à technicité complexe

- 1 réalisation de référence de qualité d'ingénierie en génie technique, exécutée au cours des 5 dernières années et achevée à la date de la remise de la candidature, mettant en oeuvre un concept alliant efficacité énergétique, durabilité, innovation, confort et respect des ressources naturelles. Le projet de référence doit faire preuve de choix de conception appropriés ayant conduit à une bonne efficacité énergétique (thermique et électrique) du bâtiment et de ses équipements, à un meilleur confort d'ambiance (hygrothermique, acoustique, visuel) des utilisateurs et à une bonne qualité de l'air. De même, des solutions techniques simples et adaptées, à coût raisonnable et évitant des coûts d'entretien et de gestion élevés, auront été mises en oeuvre ainsi que des matériaux écologiques
- 1 réalisation de référence de qualité d'ingénierie en génie technique, exécutée au cours des 5 dernières années et achevée à la date de la remise de la candidature ayant obtenu une certification BREEAM, DGNB, Minenergie, HQE ou autre en indiquant le niveau de certification obtenu.

Les 4 références devront de préférence concerner au moins 3 projets différents. Pour les 4 références le candidat indiquera avec précision :

- les prestations qui ont été fournies par lui-même, respectivement par d'autres bureaux
- les maîtres d'ouvrage et utilisateurs, publics ou privés
- leurs dates et délais d'études et d'exécution
- les coûts des travaux et fournitures (coût net de construction HTVA et coût brut total TTC),
- les coûts des honoraires HTVA
- les surfaces (surfaces nettes d'exploitation et surface brute totale) et le volume brut des constructions
- la remise de certificats de bonne exécution par le maître d'ouvrage peut constituer un atout.

Informations et données supplémentaires :

Les services seront rémunérés suivant les contrats-types du Ministère du

Développement durable et des Infrastructures et de l'Administration des bâtiments publics, qui sont d'application au moment de la conclusion du contrat.

En cas d'association momentanée, les pièces sont à produire individuellement pour chacun des bureaux de l'association ; elles sont à compléter d'une note de synthèse qui reprend les indications cumulées de l'association momentanée. Cependant aucun candidat ou membre d'une association ne peut figurer simultanément dans plusieurs candidatures.

La langue du projet sera le français. Toutes les pièces doivent être rédigées en français respectivement être accompagnées d'une traduction certifiée conforme en français.

La fiche de candidature est obligatoirement à remettre avec le dossier de candidature aussi bien en version imprimée et signée que sous format informatique sur CD-Rom. Ce formulaire informatique est à télécharger par le candidat sur le site internet [www.abp.public.lu](http://www.abp.public.lu) sous la rubrique « Formulaires » et doit être dûment complété.

Adresse à laquelle les offres/demandes de participation doivent être remises : Administration des bâtiments publics 10, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg à l'attention de Madame Angela Fischer

Ne sont considérés que les dossiers complets remis avant la date limite du vendredi 12 juillet 2013 à 12.00 heures. Un dossier incomplet entraîne le rejet de la candidature.

Réception des candidatures : vendredi 12 juillet 2013 à 12.00 heures

**Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. : 10/06/2013**

**La version intégrale de l'avis no 1300616 peut être consultée sur [www.marches-publics.lu](http://www.marches-publics.lu)**

Le ministre du Développement durable et des Infrastructures  
Claude Wiseler